



**QUÉBEC**  
LOCATION HEWITT INC.  
C.P. 700  
Succursale Pointe-Claire Dorval  
Pointe-Claire (Québec) H9R 4S8  
Téléphone : 514 630-3575  
Télécopieur : 514 630-3578

**MARITIMES**  
C.P. 953  
Darmouth (Nouvelle-Écosse)  
Téléphone : 902 468-0585 ext. 131 et 128  
Télécopieur : 902 468-4251

**QUÉBEC : ENVOYER DEMANDE  
AU TÉLÉCOPIEUR : 514 630-3578**

**MARITIMES : ENVOYER DEMANDE  
AU TÉLÉCOPIEUR : 902 468-4251**

## LE CLIENT

NOM DU CLIENT \_\_\_\_\_

AUTRES NOM D'AFFAIRES \_\_\_\_\_

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL. \_\_\_\_\_ TÉLÉC. \_\_\_\_\_ CELL. \_\_\_\_\_

NO. T.P.S. \_\_\_\_\_ NO. T.V.Q. \_\_\_\_\_

TYPE D'ENTREPRISE CORPORATION  SOCIÉTÉ  ENTREPRISE  INDIVIDUELLE  AUTRE \_\_\_\_\_

DATE DE CONSTITUTION \_\_\_\_\_ NATURE DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

MONTANT ANNUEL DE LOCATION 0 À 5 000 \$  5 000 \$ À 30 000 \$  PLUS DE 30 000 \$

CRÉDIT DEMANDÉ \_\_\_\_\_ BON DE COMMANDE OUI  NON

PERSONNES AUTORISÉES À COMMANDER \_\_\_\_\_

RESPONSABLES DES COMPTES PAYABLES \_\_\_\_\_

BANQUE \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ NUMÉRO DE COMPTE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ NOM DU DIRECTEUR \_\_\_\_\_

### PRINCIPAUX FOURNISSEURS

NOM \_\_\_\_\_ ADRESSE \_\_\_\_\_ TÉL. \_\_\_\_\_ TÉLÉC. \_\_\_\_\_ COURRIEL \_\_\_\_\_

1 \_\_\_\_\_

2 \_\_\_\_\_

3 \_\_\_\_\_

## MODALITÉS, CONDITIONS ET SIGNATURES (voir aussi verso)

- PRIX** : Les prix sont sujets à changement et ce, sans préavis;
- COMMANDE** : Toute commande du CLIENT ne liera HEWITT que si elle est faite conformément aux dispositions de la présente convention et qu'elle a dûment été approuvée par un représentant autorisé de HEWITT. Le défaut, par le CLIENT, de fournir un bon de commande ne constituera en aucun cas une cause d'exonération pour ce dernier, et n'aura aucun effet sur les obligations du CLIENT à l'égard de HEWITT;
- TAXES** : Toutes les taxes de quelque nature que ce soit, imposées et/ou pouvant être imposées de temps à autre par les autorités, à l'égard des biens ou services pouvant faire l'objet d'une transaction avec le CLIENT sont à la charge exclusive du CLIENT en sus du prix chargé au CLIENT;
- REPRÉSENTANT DU CLIENT** : Le CLIENT reconnaît et convient que tout préposé du CLIENT qui signe une commande, une réquisition, un contrat, un accusé de réception, une facture ou tout autre document similaire devient par le fait même, un représentant autorisé du CLIENT apte à le lier juridiquement;
- AUTRES FRAIS** : Toute somme due à HEWITT et non payée à échéance portera intérêt au taux de 24 % l'an (C.A.D. 2 % par mois). Le CLIENT s'engage à payer tous les honoraires, frais et dépenses raisonnables engagés par HEWITT pour faire valoir les présentes modalités et conditions;
- RISQUES DE PERTE** : Les risques de pertes et/ou de dommages aux biens vendus ou loués sont à la charge du CLIENT à compter du moment où ce dernier en prend possession jusqu'à ce que lesdits biens soient retournés à HEWITT et reçus par cette dernière;
- PROMESSE** : Le CLIENT reconnaît n'avoir reçu de HEWITT aucune promesse ni garantie relativement à la capacité et/ou la performance des biens et équipements vendus ou loués. En conséquence, HEWITT ne sera responsable d'aucune perte ou dommage que ce soit résultant et/ou pouvant résulter de l'utilisation ou de l'usage desdits équipements. Le CLIENT s'engage, de plus, à indemniser et/ou à tenir indemne HEWITT de toute réclamation ou poursuite, que ce soit émanant d'un tiers concernant l'utilisation ou l'usage des biens et équipements vendus et/ou loués au CLIENT;

8. **SUSPENSION DES PRESTATIONS** : Au cas où le CLIENT deviendrait en défaut de payer à l'échéance toute somme due à HEWITT ou d'exécuter une quelconque de ses obligations à l'égard de HEWITT, cette dernière pourra, sans préjudice à ses autres droits et recours, suspendre toute fourniture de biens ou services au CLIENT;
9. **NON RESPONSABILITÉ** : Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle, HEWITT ne sera responsable d'aucun défaut ou retard dans l'exécution de ses obligations;
10. **ILLÉGALITÉ** : Advenant qu'une partie de la présente convention serait déclarée illégale ou nulle par toute autorité ayant compétence pour entendre un litige relatif au présent contrat, la présente convention ne deviendrait pas nulle pour autant, mais la partie jugée illégale ou nulle serait réputée n'avoir jamais existée et le reste de la convention continuerait d'avoir sa pleine application;
11. **LOIS APPLICABLES ET ÉLECTION DU DOMICILE** : La présente convention sera régie par les lois de la province du Québec et le district judiciaire compétent sera celui de Montréal, dans lequel les parties élisent domicile;
12. **FAC-SIMILÉ DE SIGNATURES** : Les parties reconnaissent expressément que la présente convention d'application de crédit et ouverture de compte, de même que tout autre document incluant tout contrat pouvant être transmis entre les parties peuvent être transmis, complétés et signés par télécopieur. Dans ce cas, il est entendu que les fac-similés de signature des parties auront la même force et la même valeur que si elles avaient été faites et données sous forme originale;
13. **INFORMATION VÉRIDIQUE** : Le CLIENT (et le cas échéant ses propriétaires et/ou actionnaires) représente et garantit que les renseignements fournis à HEWITT dans la présente demande de crédit et ouverture de compte sont vrais et exacts en date des présentes et il s'engage, de plus, à informer par écrit sans délai HEWITT, de tout changement, le cas échéant, relatif aux informations ci-incluses. Dans l'éventualité où lesdits renseignements s'avèrent faux en tout ou en partie, HEWITT pourra, sans préjudice à ses autres droits et recours, suspendre toute fourniture de biens ou services au CLIENT;
14. **COLLECTE, UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS** : Le CLIENT (et le cas échéant ses propriétaires et/ou actionnaires) autorise HEWITT à utiliser les renseignements nécessaires le concernant, qu'il détient ou pourrait détenir à des fins d'octroi de services de crédit et autorise également HEWITT à divulguer ces renseignements à ses filiales à ces mêmes fins. De plus, il consent à ce que HEWITT obtienne les renseignements le concernant auprès de personnes susceptibles de les détenir (agences de renseignements et de crédit, institutions financières, créanciers, employeurs, autorités fiscales, organismes publiques, personnes avec lesquelles il entretient une relation d'affaires), afin de vérifier l'exactitude des renseignements fournis à HEWITT de temps à autre de même que pour s'assurer en tout temps de la solvabilité du CLIENT (et le cas échéant ses propriétaires et/ou actionnaires);
15. **AUTRES CONTRATS** : Les conditions contenues aux présentes sont des conditions d'ordre général s'appliquant à tout contrat et à toute transaction pouvant intervenir entre les parties. Ces conditions s'ajoutent cependant à celles, plus spécifiques, se retrouvant et/ou pouvant se retrouver dans les contrats de vente, de location ou de services de HEWITT et dont un exemplaire de chacun desdits contrats est annexé à la présente pour y former partie intégrante. Au cas de contradiction entre les conditions contenues aux présentes et celles apparaissant dans les contrats particuliers ci-dessus décrits, il est entendu que les dispositions des contrats particuliers auront préséance. Les modalités et conditions des présentes, de même que ceux desdits contrats particuliers auront préséance sur toutes dispositions incompatibles des bons de commandes ou réquisitions du CLIENT;
16. **EXAMEN DE LA CONVENTION** : Le CLIENT déclare expressément avoir examiné, lu et compris les modalités et conditions de la présente convention, et d'en avoir reçu une copie, ainsi que les contrats de vente, de location ou de services de HEWITT. Le CLIENT reconnaît en outre, avoir eu la possibilité et l'occasion de consulter un procureur avant de signer cette convention. Le CLIENT reconnaît que les clauses contenues aux présentes sont raisonnables, équitables et acceptables, dans les circonstances. La personne qui signe la présente convention déclare et représente expressément avoir le droit et la capacité de le faire et se tient personnellement responsable de toute fausse déclaration;

SIGNÉ À \_\_\_\_\_ CE \_\_\_\_\_ JOUR DE \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_  
(Ville)

LE CLIENT \_\_\_\_\_, par \_\_\_\_\_  
(Nom du CLIENT en lettres moulées) (Signature)

PAR LE REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DU CLIENT \_\_\_\_\_  
(Nom et titre en lettres moulées)

**AUTORISATION D'OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, VOIR PARAGRAPHE 13 ET 14 *supra***

<b>NOM</b>	<b>NOM</b>
<b>ADRESSE</b>	<b>ADRESSE</b>
<b>TÉLÉPHONE</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>
<b>N.A.S.</b>	<b>N.A.S.</b>
<b>SIGNATURE</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>DATE</b>	<b>DATE</b>

<b>À L'USAGE INTERNE</b>		REPRÉSENTANT :	AGENT DE CRÉDIT :
DBS/CODA	ACTIF : <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	#	ÉTUDE DU DOSSIER : A/M/J :
SOLDE :	COURANT : <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	MARGE :	MARGE RECOMMANDÉE :
# JRS PAYÉS :	COMMENTAIRES :	CAUTION DEMANDÉE	1 REÇU : 2
VÉRIFICATION « ON LINE » < 4 MOIS + RAPPORT	<input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	AUTORISÉ PAR :	A/M/J :
AGENCE DE CRÉDIT	ENVOYÉ A/M/J :	REÇU A/M/J :	AVIS VENTES A/M/J : LETTRE AU CLIENT A/M/J :